

Fiche KTsens 4.2 : Les sacrements II.

1 : La sagesse des sacrements

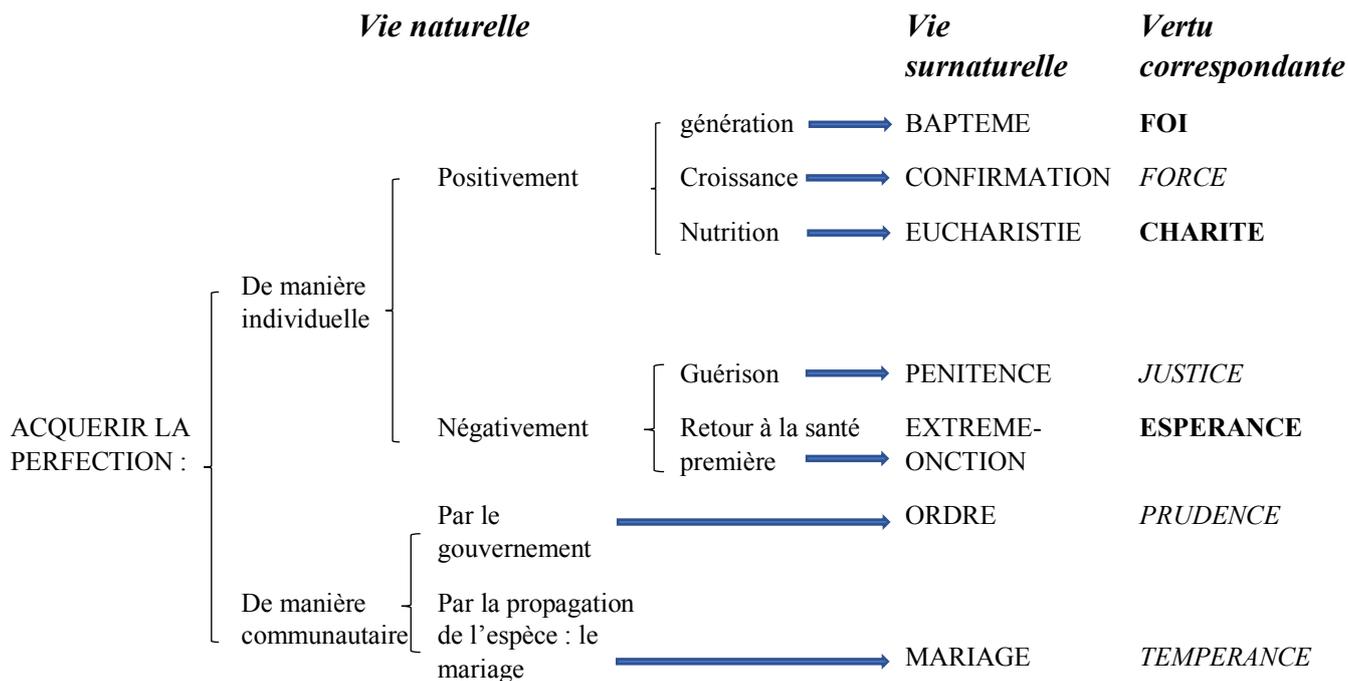
ST, III, q. 61, a. 1 : Les sacrements sont nécessaires au salut de l'homme pour trois raisons. **La première se tire de la condition de la nature humaine** : il lui est propre de s'acheminer par le corporel et le sensible au spirituel et à l'intelligible. Or, il appartient à la providence divine de pourvoir à chaque être selon le mode de sa condition. **La sagesse divine agit donc harmonieusement en conférant à l'homme les secours du salut sous des signes corporels et sensibles qu'on appelle les sacrements.**

La deuxième raison se tire de l'état de fait où se trouve l'homme : **en péchant, il s'est soumis par sa sensibilité aux choses corporelles.** Or, on doit appliquer le remède à l'endroit du mal. Il convenait donc que Dieu se servit de signes corporels pour administrer à l'homme un remède spirituel qui, présenté à découvert, serait inaccessible à un esprit livré aux intérêts corporels.

La troisième raison se tire du goût prépondérant de l'homme pour les occupations corporelles. L'en retirer totalement serait trop dur, aussi lui propose-t-on dans les sacrements des activités corporelles qui l'habituent salutairement à éviter des activités superstitieuses - c'est-à-dire le culte des démons - ou, en général, les activités pécheresses qui lui nuisent de toute façon.

Ainsi, par l'institution des sacrements, l'homme est instruit au moyen du sensible d'une façon adaptée à sa nature; il s'humilie par le recours au corporel dont il reconnaît ainsi la domination; enfin, les salubres activités sacramentelles le gardent des actions nuisibles.

2 : Les 7 sacrements, moteurs de la vie surnaturelle sous toutes ses formes



3 : la grâce sacramentelle

IIa2e, q. 112, a. 1 : le don de la grâce dépasse la perfection de toute nature créée, n'étant pas autre chose qu'une certaine **participation de la nature divine qui transcende toute autre nature.** C'est pourquoi il est impossible qu'une créature quelconque cause la grâce. **Il est en effet nécessaire que Dieu seul déifie,** communiquant en partage la nature divine sous forme d'une certaine participation

III, q. 62, a. 2 : Comme nous l'avons dit dans la deuxième Partie la grâce considérée en elle-même, en tant qu'elle participe d'une certaine ressemblance avec l'être divin, perfectionne l'essence de l'âme. [...] Mais les

sacrements sont ordonnés à certains effets spéciaux nécessaires dans la vie chrétienne; ainsi le baptême est ordonné à une régénération spirituelle par laquelle l'homme meurt aux vices et devient membre du Christ; cet effet est une réalité spéciale... il en est de même pour les autres sacrements. [ainsi] la grâce sacramentelle ajoute à la grâce prise en général, ainsi qu'aux vertus et aux dons, un certain secours divin pour l'obtention de la fin du sacrement. De cette façon, la grâce sacramentelle ajoute quelque chose à la grâce des vertus et des dons.

4 : Effets du sacrement

On distingue, avec Saint Augustin, 3 « niveaux » dans le sacrement :

- « **sacramentum tantum** » (*sacrement seulement*) : c'est le **signe** sensible lui-même : son but est de signifier (et de causer) une réalité invisible, cachée :
 - L'eau qui coule, les accidents du pain et du vin, l'onction, l'huile, etc...
- 1^{er} effet : « **res et sacramentum** » (*réalité et sacrement*) : c'est une **réalité** invisible, **signifiée** par le « *sacramentum tantum* », mais aussi signifiante d'une autre réalité :
 - Par exemple :
 - les **caractères** (pour le Baptême, la confirmation, l'Ordre), la **Présence réelle** pour l'Eucharistie, Le **lien conjugal** pour le mariage...
- 2^{ème} effet : « **res tantum** » (*réalité seulement*) : c'est la réalité ultime, invisible, signifiée : **la grâce sacramentelle**. Elle n'est pas signe d'autre chose : elle est le trésor de chaque sacrement.
 - C'est toujours la grâce, mais avec des modalités particulières selon le sacrement : modalités que lui apporte la « *res et sacramentum* ».

5 : Le ministre du sacrement

IIIa, q. 64, a. 5 : Comme nous l'avons dit, les ministres de l'Église agissent **instrumentalement** dans les sacrements car, d'une certaine façon, la définition du ministre est identique à celle de l'instrument. Or, comme nous l'avons vu, l'instrument n'agit pas selon sa forme ou sa vertu propres, mais selon une vertu qui appartient à celui qui le meut. C'est pourquoi il est accidentel à l'instrument comme instrument d'avoir telle forme ou telle vertu, en dehors de ce qui est requis à sa raison d'instrument; ainsi est-il indifférent que le corps du médecin soit sain ou malade, car il n'est que l'instrument de l'âme en qui réside l'art médical; peu importe que le conduit par où l'eau passe soit, en argent ou en plomb. **Aussi les ministres de l'Église peuvent-ils conférer les sacrements, même s'ils sont mauvais.**

IIIa, q. 64, a. 8 : Les actions sacramentelles peuvent avoir une portée multiple; ainsi l'ablution de l'eau dans le baptême peut avoir pour raison d'être la propreté ou la santé corporelle, le jeu, etc. **Il faut donc faire intervenir l'intention** de celui qui fait l'ablution pour déterminer celle-ci à un seul effet qui sera celui du sacrement

IIIa, q. 64, a. 8, ad 2 : le ministre du sacrement agit comme représentant de l'Église tout entière dont il est le ministre; **les paroles qu'il prononce expriment l'intention de l'Église**, qui suffit pleinement à l'accomplissement du sacrement, pourvu que ni le ministre ni le sujet ne manifestent **extérieurement** une intention contraire.

IIIa, q. 64, a. 9 : Nous l'avons dit plus haut parce que le ministre agit instrumentalement dans les sacrements, il n'agit pas par sa vertu propre, mais par la vertu du Christ. Or, on met la foi d'un homme, de même que sa charité, au compte de sa vertu propre. Aussi, de même que la charité du ministre n'est pas requise pour l'accomplissement du sacrement, puisque les pécheurs peuvent administrer les sacrements, **la foi n'est pas davantage requise; et un infidèle peut procurer un vrai sacrement du moment que toutes les autres conditions nécessaires sont réalisées.**